



TRANSMIS LE 28/04/2026
REÇU LE 28/04/2026
AFFICHÉ LE 29/04/2026
NOTIFIÉ LE 29/04/2026
PUBLIÉ LE 29/04/2026
EXÉCUTOIRE LE 29/04/2026

2026/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°14

OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU STAND DE TIR ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SUITE À LA TORNÉE DU 20 OCTOBRE 2025.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 14 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Valentin BARTECKI, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Gaëlle KOKCIKARAN : Franck GAILLARD
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE
Sophie FERREIRA : Claire LE BERRE
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI
Marc VASSEUR : Bruno DE CARLI

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°14 du CM du 14/04/2026 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026**DÉLIBÉRATION N°14**

OBJET : TECHNIQUES/BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU STAND DE TIR ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SUITE À LA TORNADE DU 20 OCTOBRE 2025.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la possibilité ouverte aux communes de déposer à titre exceptionnel un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour la réhabilitation de bâtiments communaux ayant subi des dégâts suite à la tornade du 20 octobre 2025,

CONSIDÉRANT le soutien apporté par la Préfecture du Val-d'Oise aux collectivités territoriales touchées par la tornade,

APRÈS l'avis de la Commission « Techniques » en date du 30 mars 2026 et de la Commission "Ressources et Développement" en date du 2 avril 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention au taux le plus élevé auprès de la Préfecture du Val-d'Oise pour les travaux de réhabilitation du stand de tir et du Centre Technique Municipal suite à la tornade du 20 octobre 2025.

Article 2 : DIT que la réalisation des travaux de réhabilitation des deux bâtiments communaux serait financée comme suit :

- 92 942,96 euros HT par l'assureur de la commune
- 58 305,84 HT euros par la Préfecture du Val-d'Oise
- 37 812,20 euros HT à la charge de la Commune

Le coût total des deux opérations s'élèverait à 189 061,00 euros HT.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
 Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DEL14042026Q14

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-28T00-57-58.00 (MI269398255)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260414-DEL14042026Q14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES/BATIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS EN FAVOUR DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU STAND DE TIR ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SUITE À LA
DU 20 OCTOBRE 2025.

Date de décision : 14/04/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 14 - TECH - SUB DSIL
REHABILITATION STAND DE TIR ET
CTM.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/04/26 à 00:57

Date 28/04/26 à 00:57

Date 28/04/26 à 01:04

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha